



République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Nombre de conseillers

- En exercice 6
- Présents 6
- Votants 6
- Absents 0
- Exclus 0

Date de convocation : vendredi 18 mars 2022

Date d'affichage : vendredi 25 mars 2022.

Le vingt-quatre mars deux mil vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire

Etaient présents :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.

Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT, Michel TRONCHE et Maxime ZIELONY.

Procuration : néant

Délibération N°10/2022 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur Maxime ZIELONY, 1^{er} adjoint au Maire de Montmotier, présente au Conseil municipal le compte administratif 2021 du budget principal de la commune qui se résume ainsi :

	Résultat au 31 décembre 2020	Résultat au 31 décembre 2021	Résultat de clôture 2021
FONCTIONNEMENT	83 025.38 €	10 300.90 €	93 326.28 €
INVESTISSEMENT	-5 199.90 €	6 392.15 €	1 192.25 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence du Maire, **APPROUVE à l'unanimité** le compte administratif 2021 du budget principal.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le
Publié ou notifié le

JEAN PIERRE POIROT
2022.03.25 15:23:50 +0100
Ref:20220325_145801_1-1-O
Signature numérique
le Maire